

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet de déclassement de la parcelle sise en section 2 numéro 148/o.47 est organisée du 26 janvier 2022 à 8h00 au 10 février 2022 à 18h00 inclus en la mairie de

Commune de NIEDERHASLACH
1 place de l'Eglise
67280 NIEDERHASLACH

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La Commune de Niederhaslach est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par Madame Marielle HELLBOURG, Maire.

Monsieur André CHARLIER, domicilié 1 rue des Bouleaux à 67118 GEISPOLSHEIM, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du 04 janvier 2022 pris par Madame Marielle HELLBOURG, Maire.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant <http://niederhaslach.fr/index.php/actualites/enquetepublique>

Les observations peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique et avant le 10 février 2022 à 18h00 à l'adresse mail suivante : mairie@niederhaslach.fr ou par courrier à l'adresse de la mairie de Niederhaslach, Enquête Publique, 1 place de l'Eglise, 67280 NIEDERHASLACH.

Durant l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur support papier, à la mairie de Niederhaslach, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 08h à 12h, et sur rendez-vous en dehors de ces créneaux horaires.

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie COVID19 il est recommandé aux personnes souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur de prendre rendez-vous auprès de la mairie au plus tard la veille de la permanence.

Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie de Niederhaslach :

- le mercredi 26 janvier 2022, de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 10 février 2022, de 16h00 à 18h00.

Au terme de l'enquête publique, après étude des remarques formulées lors de celle-ci, la décision de déclasser la parcelle sise en section 2 numéro 148/o.47 pourra être prise par le Conseil municipal.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la Commune de Niederhaslach.